

## **Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière des 30 et 31 janvier 2014**

Mes chers collègues,

L'année 2013 a été une année difficile pour l'économie régionale. En Finistère, l'industrie agroalimentaire a subi plusieurs fermetures de sites et nombre de salariés finistériens et leurs familles connaissent des difficultés. Il faut intervenir à la fois sur le plan de l'accompagnement social et sur la revitalisation des bassins d'emplois concernés et le développement économique.

La mobilisation collective a permis l'élaboration et l'adoption du Pacte d'avenir. Cette dynamique doit se maintenir pour la mise en œuvre. Les mesures en faveur de la modernisation des entreprises et des exploitations agricoles et de l'amélioration de la productivité doivent rapidement être opérationnelles. Le Conseil général le rappellera lors du prochain comité de suivi.

Le pacte d'avenir anticipe sur la préparation des contractualisations avec l'Europe, l'Etat et la Région pour la mobilisation des crédits européens et du contrat de plan.

Là encore, le Conseil général porte auprès de la Région et du Préfet de Région les dossiers majeurs de notre département. L'adaptation de nos entreprises et de notre économie régionale a besoin que soit poursuivi l'effort pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le transfert de technologie. La décision de transférer à Brest le siège d'Ifremer vient conforter le pôle maritime finistérien et le Conseil général sera partenaire de Brest Métropole Océane et du Conseil Régional pour faciliter son implantation. Le Président d'Ifremer était hier à Brest pour commencer à préparer le dossier.

Toutefois, les difficultés ne doivent pas faire oublier l'importance du socle agricole et agroalimentaire du Finistère, dont les résultats de l'année écoulée sont bons, voire très bons dans de nombreux secteurs.

L'emploi reste notre priorité. Celle que fixe le Président de la République au gouvernement et aux acteurs économiques. Le pacte de responsabilité qu'il a proposé le 14 janvier, part d'un principe simple : améliorer la marge des entreprises pour leur permettre d'investir et de créer des emplois, en allégeant les cotisations familiales qu'elles versent.

Il annonce des mesures de simplification des démarches liées à la vie de l'entreprise et appelle en contrepartie, des emplois, de l'insertion pour les jeunes, des efforts de formation, un dialogue social de qualité.

L'emploi et l'insertion sont aussi notre priorité. En particulier nous devons ouvrir des perspectives à la jeunesse. L'important programme de modernisation et d'adaptation de nos collèges, les dotations que nous leur versons pour faciliter l'accès aux pratiques culturelles et sportives, encourager les engagements solidaires ou citoyens, y contribuent. L'incitation à renforcer les partenariats entre le collège et son territoire a le même objectif.

Notre département, avec ses partenaires, s'est porté volontaire et a été retenu pour tester la « garantie jeune », mesure gouvernementale pour lutter contre la précarité des jeunes de 18 à 25 ans. Près de 1000 jeunes seront accompagnés dans ce dispositif par les Missions locales.

Nous accueillons dans nos services 70 jeunes en contrat d'avenir et il vous sera proposé d'en accueillir 30 de plus cette année. Je salue l'accueil qui leur est fait au sein de nos équipes et le dévouement des tuteurs qui les accompagnent.

Nous voulons également permettre aux jeunes qui ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance, de poursuivre des études, un cursus de formation, sans que leur horizon soit limité à 21 ans.

Nous aurons l'occasion d'évoquer notre engagement pour l'insertion et la pratique des clauses d'insertion dans les marchés publics.

En maintenant notre volume d'investissement à 153 millions d'euros, non seulement nous améliorons l'équipement de notre département, sa qualité de vie et son attractivité, mais aussi nous soutenons le tissu économique local, et ses emplois dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

2014 est la dernière année du projet stratégique que nous avons adopté en 2010.

Nous arrivons aussi à la fin d'un processus de mutation dans la mise en œuvre des politiques du Conseil général.

Les contrats de territoire ont successivement été élaborés avec la quasi-totalité des intercommunalités. Nous avons ainsi appris à construire des partenariats pour élaborer des diagnostics, identifier des enjeux et hiérarchiser des projets. Nous avons aussi admis qu'à la diversité des territoires, pouvait correspondre une diversité de réponses.

Progressivement, le contenu des contrats a évolué privilégiant dans un premier temps les principaux investissements structurants, pour aujourd'hui s'élargir à l'ensemble ou presque des interventions du Conseil général sur un territoire. Nous avons encore à progresser dans le partenariat sur les politiques sociales.

Une nouvelle étape s'ouvre avec la perspective d'un partenariat renforcé avec le Conseil Régional dans le cadre de ses contrats de pays.

Je souhaite que nous puissions, après le renouvellement municipal de mars prochain, revoir l'ensemble de nos contrats de territoire, aligner leur durée sur celle du mandat municipal 2014-2020.

Je souhaite aussi, peut-être à titre expérimental pour commencer, que nous puissions envisager des contrats associant Conseil Régional, Conseil général, communes et intercommunalité, passant en revue et coordonnant entre nous, l'ensemble des politiques publiques sur un même territoire, intégrant si possible la réflexion partagée avec l'Etat sur l'accessibilité et l'organisation du service au public.

A un moment où est annoncée une nouvelle loi de décentralisation, je continue à penser que la Bretagne peut construire une gouvernance originale entre ses différents niveaux de collectivités, privilégiant dialogue et partenariat, coordination et identification des chefs de file selon les thématiques. Les pistes ouvertes par la mission pilotée par Michael Quernez en 2012 restent d'actualité.

Déjà, la loi adoptée le 19 décembre 2013 et validée par le Conseil constitutionnel la semaine dernière, comporte des mesures importantes.

Elle reconnaît les fonctions métropolitaines des aires urbaines importantes et je suis heureux, parce que l'enjeu est important, que Brest, au même titre que Rennes et Nantes, fasse partie des métropoles.

La loi rétablit au profit du Conseil général la clause de compétence générale, ce qui me paraît indispensable pour pouvoir mener des politiques globales et transversales sur un territoire ; elle identifie des chefs de file – le département pour l'action sociale, l'autonomie des personnes,

la solidarité des territoires - ; institue une conférence territoriale de l'action publique pour organiser et coordonner l'exercice des compétences au niveau régional.

L'interdiction du cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local est une nouvelle avancée pour l'accès aux fonctions électives et pour la lisibilité des responsabilités, que nous avons déjà anticipée en Finistère.

Enfin, sur ces questions de gouvernance, je partage avec Claudy Lebreton, mon collègue président du Conseil général des Côtes d'Armor, le souhait de travailler ensemble sur un territoire spécifique : le COB.

Il constitue un bassin de vie et un bassin d'emploi dont les limites dépassent les frontières départementales. Nous avons commencé à parler de la carte scolaire et de la sectorisation du collège, nous pouvons sûrement améliorer la coordination entre nous et les acteurs locaux pour renforcer la qualité des services au public, améliorer l'accessibilité et l'attractivité du COB.

Cette volonté de renforcer les partenariats avec l'Etat et les autres collectivités n'est réaliste que parce nous sommes en mesure d'assurer pleinement nos compétences et reconnus légitimes pour porter, quand c'est nécessaire, les dossiers du Finistère.

Notre budget en porte témoignage dans ces différents domaines :  
Celui des solidarités sociales, à destination des jeunes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées, en faveur de l'insertion.  
Nous engageons les mesures arrêtées dans notre 4<sup>e</sup> schéma pour les personnes handicapées ; nous allons évaluer les résultats du 3<sup>e</sup> schéma « Bien vieillir », afin de préparer le 4<sup>e</sup> schéma ; des moyens renforcés sont prévus pour accompagner les familles dans leur fonction parentale.

Celui des solidarités territoriales, avec les orientations de notre plan départemental pour l'habitat, avec notre engagement pour le plan très haut débit et l'arrivée de la fibre optique pour près de 55000 prises pour la période 2014 – 2018, avec la création d'un établissement public administratif en partenariat avec les Communes, pour les aider en ingénierie.

Cette proposition est le résultat d'une longue concertation avec les élus et leurs associations.

Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire qui viendrait en concurrence avec l'existant. Mais de disposer d'une petite équipe capable de mobiliser et de coordonner des compétences présentes dans nos services ou ceux des intercommunalités, à la SAFI, à Habitat 29, au SDEF, au CAUE, ou ailleurs, afin de permettre aux plus petites communes de préparer leurs projets et de les mener à bien.

Solidarité territoriale encore dans notre politique de lecture publique avec l'ouverture des antennes de la bibliothèque départementale et la réalisation de la médiathèque de Plonévez-du-Faou. Ou quand nous facilitons la poursuite de l'activité du musée archéologique de Penmarch.

Ou bien dans notre engagement pour l'aménagement du territoire, en particulier sous l'angle de la préservation du foncier agricole. La signature de la charte urbanisme et agriculture traduit la vigilance que nous devons avoir collectivement face à la consommation de l'espace et à l'étalement urbain.

L'agriculture est et doit demeurer une composante majeure de l'économie finistérienne. Il faut protéger les terres agricoles, cette charte est le fruit d'une large concertation pour promouvoir un développement équilibré du territoire tout en protégeant le potentiel productif agricole.

Je classe aussi au rang des solidarités territoriales l'étude stratégique que nous menons sur l'ensemble des ports départementaux. Certes leurs infrastructures et l'organisation des services qu'ils proposent, sont essentiels pour les territoires côtiers et les activités maritimes, mais ils irriguent aussi l'ensemble du département et doivent s'inscrire dans une vision globale des activités économiques et de l'organisation du système logistique.

Nous portons les dossiers du Finistère dans le cadre de la préparation des programmes européens ou de contrat de plan. Nous portons aussi l'exigence d'une accessibilité de qualité pour notre département.

L'année 2014 verra s'ouvrir le débat public pour la ligne nouvelle ferroviaire Ouest-Bretagne-Pays de Loire. Nous aurons l'opportunité de rappeler, une fois encore et avec énergie, la nécessité de réaliser les améliorations d'infrastructures ferroviaires pour mettre Brest et Quimper à 3h de Paris.

Nous avons les moyens de ces ambitions. Le budget départemental, qui dépasse le milliard d'euros, demande bien entendu un travail d'élaboration soutenu aux services et aux élus. Que tous en soient remerciés.

Notre situation financière est saine, notre dette est limitée et nous pouvons maintenir notre niveau d'investissement constant, autour de 150 millions d'euros, depuis plusieurs années.

Nous ne ferons pas évoluer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui n'augmente pas pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

Dans le cadre de la négociation engagée par l'ADF avec le gouvernement, des recettes nouvelles ont été attribuées aux départements pour compenser partiellement le coût des allocations individuelles de solidarité. Nous utilisons également la possibilité de faire évoluer le taux des DMTO qui sera porté de 3,8% à 4,5% pendant 2 ans.

Notre meilleure ressource réside dans notre personnel, leur expertise, leur compétence et leur engagement. Du fait de notre mission au service des solidarités, nos services sont fortement sollicités. Nous devons en permanence rechercher un équilibre entre le niveau de service décidé par les élus, les effectifs qui restent globalement constants, la qualité du service public et la qualité de vie au travail. Je salue les efforts de l'encadrement et de tous pour assurer la mise en œuvre de notre projet stratégique, pour créer les partenariats mobilisateurs de l'ensemble des acteurs, pour adapter notre organisation aux évolutions constantes de notre environnement.

Enfin 2014 sera une année électorale. En mars, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires introduit quelques nouveautés. L'identification pour l'électeur, des candidats au conseil de communauté, renforcera la visibilité des missions intercommunales. La parité dans toutes les communes de plus de 1000 habitants – elle n'est pas interdite en dessous – amènera un renouvellement significatif des élus.

J'ai l'intention d'inviter, avant l'été, les nouveaux élus pour leur présenter les politiques du Conseil général, indiquer nos orientations pour les contrats de territoire, les informer du rôle du CAUE et de l'Etablissement public pour l'ingénierie.

Il nous faudra aussi apporter aux Finistériens l'information nécessaire pour le renouvellement départemental de 2015 : nouveaux cantons, nouveau mode d'élection, et en fonction de l'évolution des lois, rappeler le rôle et les missions du futur Conseil départemental.

Nos concitoyens expriment leurs inquiétudes pour l'avenir. Un sondage récent montre qu'ils ont une faible confiance dans l'action publique, dans leurs élus.

Nous devons les convaincre par notre action que nous, leurs élus, agissons dans l'intérêt général et poursuivons un double objectif.

D'abord, être prêts aujourd'hui à répondre à leurs besoins : l'organisation des transports départementaux, la qualité des collèges, la réactivité des services sociaux, la sécurité sur nos routes ou face aux phénomènes naturels, la qualité de leur environnement, l'accès à un logement... et tant d'autres missions que nous effectuons souvent en partenariat avec leur commune.

Ensuite, préparer l'avenir : accueillir plus de personnes âgées demain, et garantir leur bien-être, se donner les moyens de rester un des premiers départements touristiques, contribuer à lutter contre le dérèglement climatique grâce à un plan climat-énergie, organiser un approvisionnement en eau sécurisé en quantité et en qualité, prévoir les infrastructures qui nous relient au monde, aider à la création des formations aux technologies de demain, revitaliser les bassins d'emplois en difficulté aujourd'hui,...

Nous devons aussi leur démontrer que l'action publique entre les différents acteurs est coordonnée et ne gaspille pas les moyens dont elle dispose grâce à leurs impôts. Notre volonté de partenariat, les contrats de territoire apportent des réponses.

La discussion budgétaire est une bonne occasion pour mener cette pédagogie et j'espère que notre débat y contribuera.

Pierre Maille

*« Seul le prononcé fait foi »*